

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 88 (1952)
Heft: 27

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S.P.V.: Rapport du Comité sur l'activité de la Société en 1951. — U.I.G.M.: Rapport du Président pour l'année 1951-52. — U.I.G.D.: Rapport de la Présidente. — U.A.E.E.: Rapport présenté à l'assemblée du 11 février 1952. — S.P.N.: Rapport du président. Vaud: Nécrologie: A. André. — 150 ans d'histoire vaudoise. — Echange.

Partie corporative

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Rapport du Comité sur l'activité de la société en 1951 présenté à l'assemblée générale du 27 janvier 1952

Nous nous excusons, en guise d'introduction, de devoir vous infliger l'audition d'un long rapport. Bien que nous ayons sacrifié délibérément nombre de points d'importance secondaire, il nous reste à vous soumettre une matière abondante que nous abordons immédiatement.

Effectifs. — Nous enregistrons avec plaisir que la plupart des membres du corps enseignant primaire font partie de la S.P.V. qui groupe actuellement 1426 membres actifs et 30 membres auxiliaires. Il est réjouissant de constater que peu de collègues vivent en francs-tireurs. Nous blâmons ceux qui n'adhèrent pas à notre association dont ils tirent indirectement profit. Leur manque d'esprit de solidarité nuit surtout à eux-mêmes, puisqu'ils échappent aux avantages de notre règlement de protection et de nos œuvres d'entraide. S'il leur était donné de voir la précarité de leur situation devant un revers ou un malheur toujours possibles, ils n'hésiteraient pas un instant à demander leur entrée dans notre société. Durant l'exercice, nous avons enregistré 74 admissions, 51 démissions et 2 décès de membres actifs.

Nous avons une grande satisfaction à saluer la venue d'une belle cohorte de jeunes que nous accueillons avec confiance. On nous fera grâce de les appeler par leur nom, mais nous leur disons à tous que la S.P.V. est fière de les recevoir et de leur souhaiter une belle carrière.

Aux collègues atteints par la fatigue ou la limite d'âge, nous adressons nos vœux de longue et paisible retraite. Aux témoignages de gratitude qui leur furent décernés dans leurs milieux respectifs s'ajoutent notre reconnaissance et notre grande admiration pour tout ce qu'ils ont fait parmi nous. Qu'ils sachent que les portes de la S.P.V. leur restent largement ouvertes et que leur présence à nos séances et manifestations sera toujours très appréciée.

Nous devons une pensée de réconfort aux familles plongées dans le deuil et à nos collègues sournoisement ou brutalement frappés par la maladie, privés de la joie du travail, hantés par le souci de la guérison.

Notre activité. — La tâche du comité et de ses nombreux collaborateurs (comités de districts, commissions diverses) s'est poursuivie selon le rythme habituel des précédents exercices et cette première

partie de notre rapport devrait recourir à des artifices d'invention ou d'imagination pour créer une matière inédite. Au reste les préoccupations particulières de nos membres, leurs difficultés occasionnelles, comme aussi les aspirations générales de notre association, ne varient-elles guère d'une année à l'autre.

La loi sur le **statut** des fonctionnaires, en vigueur dès 1948, fixe les devoirs du personnel et de l'Etat. On peut croire à première vue que cet acte législatif contient toutes les dispositions devant régir les obligations réciproques de l'employeur et de l'employé. Si certains de ses articles sont d'une indiscutable précision, il en est d'autres, et non des moindres, qui méritent un complément d'étude souvent difficile et approfondi avant de pouvoir déployer leur effet. Un point qui nous intéresse tous est la notion de cessation des fonctions en cas de maladie dont parle l'article 57. Une commission désignée par l'Etat examine, présentement et depuis plusieurs mois, cette importante question avec mandat de fixer dans le temps le droit au traitement. Nous sommes intervenus à cet égard pour qu'on tienne compte de la situation particulière du corps enseignant sévèrement éloigné de son activité dans les cas de tuberculose.

L'art. 79 traite des maladies et accidents professionnels. Si l'on est parvenu à délimiter les accidents, on s'est heurté à de grosses difficultés en ce qui concerne la maladie et elle n'est point encore définie. D'autres dispositions, tout en maintenant leur principe de base, demandent également des études d'interprétation, tel ce fameux article 57 qui vient de nous émouvoir sérieusement, par la publication parue dans le dernier « Bulletin officiel ». Un apaisement nous a été donné par le Département qui entend respecter la loi. D'autre part, l'application du statut entraîne la refonte de la loi sur l'enseignement primaire. Nous ignorons le contenu du projet et le moment où il sera soumis au Grand Conseil.

Quelques chiffres vous donneront une idée des répercussions du statut. Adopté le 9 juin 1947, il est actuellement complété par quatre lois, une quarantaine d'arrêtés, quatre règlements et quarante décisions environ, et la liste continue. Hâtons-nous de dire que la plupart de ces mesures n'ont qu'un intérêt relatif ou lointain pour nous. Vous conviendrez que tout n'est pas encore réglé comme du papier à musique et que vos mandataires ne chômeront pas au cours des années à venir.

On vous a beaucoup parlé du **plein effet**. Beaucoup d'entre nous reçoivent le traitement de base légal. D'autres l'atteindront cette année, d'autres enfin ne l'obtiendront que par le jeu des augmentations. Nous avons demandé que les collègues parvenant au terme de leur activité bénéficient des prestations maxima de leur classe. Cette démarche n'a pas abouti. Le refus s'appuie sur une décision applicable à tous les fonctionnaires.

Après mûre réflexion, nous avons préféré ne pas publier dans le « Bulletin » le montant des **indemnités de résidence** servies par les communes. Pour plusieurs raisons : la première, c'est que la comparaison qui devrait s'établir entre localités de même importance joue le plus souvent à notre désavantage. Les communes se renseignent de préférence auprès de celles qui paient le moins bien ou qui n'accordent rien, et ce genre d'enquête unilatérale aboutit fréquemment à une fin de non recevoir. Dans certaines communes, la question revient périodiquement en discussion. Nous avons vu des modifications préjudiciables qu'il vaut mieux taire. Est-ce à dire que nous devons abandonner la

partie et renoncer à formuler de raisonnables prétentions ? Nous ne le pensons pas. Ici, comme dans d'autres domaines, l'art de réussir consiste à user des circonstances et à intervenir au moment propice. Nous pourrions citer des localités où l'amélioration obtenue tient au savoir-faire d'un ou de deux collègues. Ailleurs, il a suffi d'un seul départ pour que le renom local soit en baisse : l'événement a servi ceux qui restaient. Nous suggérons aux présidents de sections de suivre attentivement la question et de renseigner le comité chaque fois qu'une commune fait un bon geste dans ce sens. Quant au prix des loyers dans les collèges, un seul organe a la compétence d'arbitrer, c'est l'office du contrôle des prix. Mieux vaut, à notre avis, et au vu des derniers litiges signalés, prendre arrangement avec l'autorité communale, habituellement plus compréhensive et conciliante qu'un fonctionnaire de Berne.

Nos relations découlent des circonstances et sont fort diverses. Nous avons pris contact, à plusieurs reprises, soit par lettre, soit par délégations, avec M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes pour lui exposer des requêtes ou des vœux. M. le conseiller d'Etat Oguey nous a très bien reçus chaque fois, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'excellent esprit d'entente qui préside à nos entretiens verbaux ou à l'échange de correspondance.

De même, nous nous sommes rendus fréquemment auprès du Service primaire avec lequel nous avons toujours beaucoup d'objets à discuter. M. Martin, chef de service, se prête de bonne grâce à nos demandes souvent aussi ennuyeuses qu'abondantes. Nous le remercions de sa courtoisie et de sa serviabilité.

L'Ecole normale n'organise aucune cérémonie officielle sans inviter notre comité. C'est dire que nous assistons régulièrement à la cérémonie des promotions et à la séance de fin d'année. M. le directeur Chevallaz, dont l'attachement à notre société n'est plus à prouver, nous autorise à exposer les buts et les avantages de la S.P.V. devant chaque volée sortante. Ce privilège déploie ses effets immédiats par l'arrivée de nombreuses demandes d'admission les semaines suivantes. Ajoutons que M. Chevallaz ne se contente pas de nous présenter à ses élèves, mais qu'il fait lui-même un vibrant exposé en faveur de notre association. Nous lui réitérons notre gratitude pour l'intérêt et l'appui qu'il ne cesse de nous accorder.

Il nous arrive fréquemment de recourir aux bons offices de M. Décorvet chef du bureau du personnel, ou de son adjoint M. Dupuis. Que ce soit au bout du fil ou dans leur bureau, ces messieurs nous accueillent invariablement avec leur amabilité coutumière, écoutent patiemment nos doléances et se mettent volontiers à notre service.

Nous ne saurions oublier, dans l'énumération des personnes que nous sollicitons, MM. Décastel et Tailens, du bureau technique des Retraites populaires, tous deux disposés, eux aussi, à nous aider de leurs conseils et de leurs calculs.

La sous-commission de gestion pour l'instruction publique, composée de MM. les députés Despland et Ramelet, a spontanément répondu à l'invitation de rencontrer votre comité. Nous faisions l'honneur d'assister à l'entretien M. le député Ami Lavanchy, président et rapporteur général et M. le conseiller d'Etat Oguey, notre chef de Département. La conversation porta plus particulièrement sur l'évolution des buts et méthodes d'enseignement et sur la simplification des examens.

La liste serait longue encore des personnes que nous dûmes approcher à titre divers pour sauvegarder nos intérêts collectifs ou des situations particulières. Citons encore au passage une séance commune avec

le Dr Rochat, médecin des écoles de Lausanne, où l'on parla de tuberculose, plusieurs entrevues avec M. Tauxe, nouveau directeur des Œuvres de l'Enfance, dont nous recommandons l'activité à votre sollicitude et à votre dévouement.

Notre société s'est fait représenter aux assises de la Société vaudoise des maîtres secondaires, de l'Eglise nationale, de la Société pédagogique neuchâteloise, aux assemblées du comité d'Echichens, des maîtres de gymnastique et d'orientation professionnelle, des maîtresses enfantines et de couture, à l'inauguration de l'Université populaire, à la distribution des brevets primaires supérieurs. Une raison majeure nous a empêché d'assister à la journée annuelle des trois sociétés pédagogiques de Genève. Nous nous en excusons encore auprès de nos collègues du bout du lac. Nous rappelons avec plaisir l'invitation flatteuse des autorités de Pully qui associèrent la S.P.V. à la cérémonie d'inauguration du ravissant pavillon scolaire de Chantemerle érigé dans un site idyllique à mi-côte, au-dessous de la Rosiaz.

La lecture du « Bulletin » vous a prouvé que l'équipe neuchâteloise responsable des destinées de la S.P.R. s'est mise à la tâche sans tarder. Le fait que les délégués n'ont eu qu'une séance à Yverdon pour maintenir l'« Educateur » dans son format actuel ne signifie pas que notre grande association soit en veilleuse. Bien au contraire, d'importants problèmes sociaux et pédagogiques retiennent l'attention du nouveau comité, soucieux, comme le précédent, de donner à notre école une impulsion exempte de préjugés et de tendances exagérées. Le rapport du dernier congrès, sorti de Neuchâtel, comme aussi l'esprit éclairé du nouveau président, M. Delay, et de ses collaborateurs, nous donnent la certitude que les éducateurs de l'ancienne principauté marchent avec le progrès et que la direction de la S.P.R. est en de bonnes mains.

La **Fédération** vaudoise des associations de fonctionnaires suit diligemment la mise en application du statut, l'élaboration des arrêtés ou décisions qui en découlent. Elle vient de consacrer un examen approfondi au projet d'arrêté sur les maladies et accidents professionnels.

D'un commun accord avec tous les groupements du personnel, elle a proposé au Conseil d'Etat un barème d'allocations complémentaires qui a été admis non sans peine, comme vous l'aurez appris les comptes rendus des séances du G. C. Nos traitements seront revalorisés de 3,5 % en moyenne, par rapport au traitement global de 1951, augmentation qui correspond au 5 % du traitement de base de 1939. La fédération a admis le principe que les classes inférieures devaient recevoir plus que les autres. C'est pourquoi l'échelle arrêtée prévoit un minimum d'augmentation de 300 fr. avec un maximum de 620 fr.

Dernièrement, la Fédération a tenté une démarche à la direction de la B.C.V. pour obtenir des prêts en faveur des fonctionnaires. Cet établissement serait disposé à accorder les conditions suivantes : plafond 1500 fr., intérêt 4 1/2 à 5 %, pas de garanties spéciales.

Est-il besoin de dire que le gros souci du comité directeur des T. F. fut le projet de loi sur les retraites qui absorba le plus clair de ses séances ?

Nos délégations permanentes. — Notre association est représentée aux T. F. par M. Alexis Chevalley et un membre du comité. M. Chevalley a depuis plusieurs mois manifesté le désir de quitter cette fonction après avoir accompli une tâche féconde.

Mlle Bally et M. W. Zimmermann cessent leur activité à la commission consultative du Fonds des pensions, celui-ci étant absorbé par la nouvelle caisse des retraites. A ces dévoués collaborateurs qui se

retirent, le premier volontairement et les deux derniers faute de combattants, vont nos sincères remerciements.

La commission de presse, présidée par M. Louis Campiche, joue un rôle éminemment utile auprès du public en le renseignant sur les problèmes scolaires. Son travail souvent ingrat ne décourage pas ses membres dont l'ambition légitime et désintéressée consiste à faire connaître l'école et ses aspirations.

Du rapport de l'Œuvre suisse des lectures pour la Jeunesse, nous extrayons que huit brochures nouvelles ont été publiées en français, que le stand organisé au Comptoir suisse contribue à faire connaître ces publications et que la vente spéciale a obtenu un grand succès. Notre collègue, M. Chabloz, délégué de la S.P.V. à cette œuvre, fait appel à la générosité des groupements pédagogiques pour qu'ils la soutiennent.

M. Born, président du comité des journaux d'enfants, nous apporte de bonnes nouvelles de « Cadet Roussel » de l'« Ecolier romand », « Caravelle » et du « Journal des Parents ». Tous ces périodiques font de gros efforts pour satisfaire leurs abonnés. Mais là encore, l'argent est le nerf de la guerre.

« Encore de l'argent », nous dit M. François Chapuis, notre délégué à Echichens. L'école Pestalozzi va bien : elle compte maintenant trois classes groupant 64 élèves. Grâce aux fonds recueillis l'an dernier, on a pu passer aux premières réalisations indispensables, mais « il faut de l'argent, même beaucoup ». Remarquons que notre S.P.V., marraine de cette institution, ne lui verse annuellement que 200 fr. pour l'arbre de Noël. N'y aurait-il pas lieu de reconsidérer cette somme ?

« Pas d'argent, mais des subventions », s'écrie M. Peccoud dans ses considérations sur le cinéma scolaire. Si chacun avait l'élan de ce collègue, toutes les classes auraient la possibilité de projeter des images animées ou tout au moins des films fixes.

M. Bignens, membre de la commission des émissions scolaires rappelle que la radio ne peut offrir qu'un enseignement auditif et passif à compléter par le maître.

Le Musée scolaire — nous apprennent MM. Borloz et Grobéty — a fait peau neuve. Il s'appellera dorénavant « Centrale de documentation scolaire ». Puisse cette nouvelle dénomination, comme aussi l'enrichissement des collections, attirer un nombre toujours plus grand de maîtres à son service de prêts !

M. Gfeller énumère comme suit les objets traités par la commission paritaire : classification des maîtresses spéciales de dessin et de gymnastique, d'éducateur aux établissements de la Plaine de l'Orbe, allocations complémentaires pour 1952, projet de loi sur les retraites.

Le rapport de M. P. Jaquier serait-il pessimiste ? Pas directement. Mais il signale tout de même que le 10 % de nos membres seulement souscrivent une police d'assurance contre les accidents au groupement collectif S.P.V. lié par contrat de faveur à la Mutuelle vaudoise.

M. Petit, caissier de la collectivité S.P.V. de la S.V.S.M. voit l'effectif de ses assurés s'accroître régulièrement. Ils atteignent à ce jour le nombre réjouissant de six cents. A noter que cette société n'a pas fait, jusqu'ici, de brillantes affaires avec le corps enseignant, puisque huit exercices sur dix soldent par un déficit. L'assurance contre la tuberculose, nous dit notre collègue, est une des plus belles mesures de prévoyance sociale qui soient, et cela pour un prix de cotisation minimale. Qu'on y pense.

Commissions. — A la suite d'une remarque pertinente de M. R.

Pasche, une commission, dite des comptes, a été chargée d'apporter des propositions en vue d'éviter des passages de fonds réciproques entre nos deux caisses. Son rapporteur, M. E. Zimmermann, a proposé à l'assemblée des délégués de limiter les transferts uniquement de la caisse générale à la caisse de secours. Pour que soit admise cette manière de voir plus claire et surtout plus logique que la précédente, il sera nécessaire de reviser l'article 26 des statuts de la Caisse de secours, et d'y remplacer simplement le chiffre de 5 fr. par 1 fr.

Si vous acceptez tout à l'heure cette suggestion, la cotisation pour 1952 ne subira qu'une hausse relative due surtout au nouveau prix d'abonnement à l'« Educateur ».

Une autre commission chargée d'examiner les nouveaux statuts de la section de Moudon et de rapporter sur une proposition présentée l'an dernier, qui demandait une dérogation à l'art. 27 des statuts, s'est ralliée à l'opinion générale de nos sections consultées à cet effet, c'est-à-dire au maintien du statu quo.

La commission des retraites, semi-permanente, puisqu'elle s'est attachée depuis plusieurs années à suivre l'évolution des projets de loi successifs, a défendu point par point nos positions avec une vigilance soutenue. Restreinte au début, élargie dans la suite à quinze membres représentant nos différents milieux, elle s'est livrée à de nombreuses enquêtes et investigations et à un examen critique serré des modifications survenues au cours de la longue et patiente préparation.

Un groupe de quelques collègues a préparé le rapport demandé par la S.P.R. sur ce sujet important : « Les droits de l'homme dans l'enseignement ». Ils ont fourni un beau travail.

Nous avons délégué notre membre M. P. Gudit au cours de cadres d'une semaine organisé par la commission nationale suisse pour l'Unesco, à Saint-Légier. La relation qu'en a donné l'« Educateur » No 42 et l'impression enthousiaste qu'en a rapportée notre collègue démontrent que ces rencontres sont du plus haut intérêt pour la compréhension des peuples.

Enquête sur le mode de paiement. — Nous avons adressé, d'entente et par l'intermédiaire de l'Office du personnel que nous remercions de son obligeance, un questionnaire à tous les cantons pour savoir qui payait les membres du corps enseignant. Les réponses nous ont vraiment surpris : Deux États confédérés seulement servent directement le traitement. Dans les autres, on pratique le système mixte comme dans le canton de Vaud, ou on confie ce soin à la commune avec ristourne de l'Etat.

Bureau de poste de Montchoisi. — Cette construction prête à partir en 1949, retardée par un interminable examen des plans à Berne, n'a débuté qu'en septembre 1950. Notre architecte, M. Bovey, a dû faire des prodiges pour qu'elle soit terminée en mars 1951. Plusieurs travaux imprévus ont été imposés en cours d'exécution. En vertu des exigences d'un nouveau règlement communal, il fallut creuser deux fouilles séparées pour l'amenée et l'évacuation des eaux, alors que le projet n'en prévoyait qu'une pour les deux canalisations. La police donna, au moment des essais, des ordres formels pour que l'arrivée et le départ du camion postal soient réglés en sens unique, ce qui eut pour effet un accroissement du coût de l'aménagement extérieur, dont les PTT prendront une partie à leur charge. Nous attendons de connaître le montant exact de cette participation pour établir le coût définitif de cette annexe à notre bâtiment locatif. Malgré un léger dépassement du devis — de l'ordre de 6 % environ — dû également à la hausse des

matériaux, nous avons la conviction que la caisse de secours a fait là un placement sûr et rentable.

Assurances. — Savez-vous qu'au printemps dernier, une bonne douzaine de nos collègues étaient en traitement pour maladie de longue durée, que la plupart d'entre eux étaient atteints de tuberculose? Savez-vous que les mesures prophylactiques en faveur de l'enfance deviennent d'une sévérité rigoureuse et que le corps enseignant en subit à lui seul une grande partie du contre-coup? Si nous disons qu'un collègue cliniquement guéri doit attendre cinq ans avant de pouvoir reprendre une classe, vous conviendrez que des mesures de prévoyance soient envisagées. Les visites régulières, malheureusement trop espacées, de nos délégations dans les sanatoria révèlent parfois des situations angoissantes. Voici ce qu'écrit un de nos malades : « L'épreuve que j'ai subie m'a révélé que les moments les plus pénibles ne sont pas ceux où la douleur fait souffrir mais plutôt ceux où l'on prend conscience que, malgré la meilleure bonne volonté, l'on ne peut assurer le minimum vital à sa femme et à ses enfants ». Et plus loin : « Le moment le plus pénible arrive vers les 5e et 6e mois ». Vous avez compris pourquoi. Nous ne citons pas pour émouvoir, mais pour faire connaître l'opinion de ceux qui ont fait l'expérience de la longue maladie.

Nos sections, consultées sur l'opportunité de contracter une assurance collective contre les risques de la maladie et de l'accident, ont répondu de la manière suivante : 16 acceptent le principe d'une étude, deux sont plutôt indifférentes et deux sont restées muettes. Ce plébiscite a paru suffisamment concluant pour que nous poursuivions l'étude amorcée. Nous avons écrit à plusieurs sociétés d'assurance. Les unes ont esquissé des projets, d'autres sont venues nous voir, d'autres encore préparent des calculs et des propositions. Bien que l'enquête se poursuive depuis le milieu de l'été, il se passera plusieurs mois encore avant que le comité ait pu recueillir une documentation suffisante pour pouvoir soumettre aux sections des suggestions cohérentes. Vous serez renseignés et consultés sur cette question importante. Dans l'attente, les avis que vous voudrez émettre seront bien accueillis.

Loi sur les retraites. — Il y aurait beaucoup à dire sur la période d'approche qui précéda le vote de cette loi acceptée dans un temps record par le G. C. L'union des associations a produit un effet de masse sans lequel le résultat n'eût pas été aussi facile si chacune d'elles avait marché sous son propre drapeau. Il est naturel que des divergences de conception soient intervenues en cours de préparation, mais il est juste de reconnaître que les esprits sont restés calmes.

Comme la publication de cette loi ne saurait tarder et que vous pourrez bientôt la lire dans tous ses détails, nous n'en soulignerons que certains aspects.

Il y a deux catégories d'affiliés : les assurés, qui auront droit à une pension, et les déposants d'épargne qui recevront à la cessation des fonctions le montant de leurs versements augmenté des intérêts à 3 %. A cette somme s'ajouteront les versements de l'Etat si le déposant a rempli les conditions de service équivalentes à celles qu'on demande pour accorder la pension. Les institutrices mariées à des fonctionnaires cantonaux sont déposantes d'épargne.

Les contributions de l'assuré comportent une cotisation de 7 1/2 % calculée sur le 90 % du traitement de célibataire, un rappel de 92 1/2 % sur chaque augmentation annuelle et, éventuellement, des rachats d'années pour les personnes entrées tardivement au service de l'Etat.

Pour avoir droit aux prestations de la caisse, il faut avoir cotisé 35 ans. Les instituteurs peuvent se retirer dès l'âge de 57 ans, les institutrices dès 55 ans. Les institutrices âgées de 54 ans ont la faculté de se retirer, si elles ont 34 ans d'assurance, avec une retraite diminuée de 1% seulement. Elles peuvent même cesser leurs fonctions dès l'âge de 50 ans, mais avec une rente diminuée. Les membres du corps enseignant primaire sont mis d'office à la retraite à l'âge de 60 ans. Les personnes malades bénéficient de la rente invalidité dont le barème est particulièrement avantageux pour les assurés jeunes et d'âge moyen. La rente de veuve et d'orphelin est améliorée par rapport à l'ancienne loi. Les retraités auront la faculté de toucher la rente AVS avant l'âge de 65 ans. Dans ce cas, on leur appliquera l'échelle de réduction figurant à la fin de la loi.

Les retraités au 31 décembre 1947 continueront à toucher la même pension avec l'allocation complémentaire calculée selon un dégrèvement sensiblement adouci sur la fortune et le produit du travail (art. 123).

Les pensions fixées dès 1948 seront revues sur les bases de la nouvelle loi, à partir de 1952.

La loi comporte deux parties distinctes : l'une (art. 1 à 107) règle les conditions du régime définitif et l'autre celles du droit transitoire. Il y a donc à cet égard deux sortes d'affiliés : la première, formée des personnes entrées en fonctions dès 1948, soumises aux obligations du régime définitif, et la deuxième, groupant les assurés anciens transférés à la nouvelle caisse, auxquels s'appliquent les dispositions transitoires. Ces dispositions ont un caractère obligatoire pour ce qui concerne le taux de la cotisation annuelle et les rappels, et facultatif pour les rappels supplémentaires. Un rappel supplémentaire est la somme que doit payer un affilié pour assurer une plus grande part de traitement. Les auteurs de la loi — au nombre desquels figure M. Post que nous remercions pour l'énorme travail accompli — ont prévu que ce genre de rappel pouvait être payé en argent ou compensé par une prolongation du temps de service limitée à 3 ans dès l'âge de la retraite facultative. Ainsi un instituteur, âgé de 59 ans, a pris sa retraite en 1950. Il a fait deux ans de plus que ne l'exige la loi. Ce supplément de temps sera converti par calculs en réserve mathématique et son droit à la pension sensiblement élevé. Pour le passage de l'ancienne à la nouvelle caisse, on établit en premier lieu la petite addition suivante : traitement de base de 1947 + une amélioration variable en fonction du nombre d'années d'assurance + le 10% de ces deux sommes. Le résultat donne le traitement assuré d'office au 1. 1. 48. Prenons l'exemple d'une institutrice enfantine qui avait 6 ans de service en 1947 :

Traitement au 31. 12. 47 (assuré)	Fr.	3260.—
Amélioration		600.—
Total provisoire		3860.—
10% de cette somme		386.—
Traitement assuré d'office au 1. 1. 48		4246.—

Comme son traitement effectif était supérieur à ce montant, elle aura la faculté d'augmenter son droit à la pension par le moyen des rappels supplémentaires.

Dès et y compris 1948, les contributions retenues par l'Etat pour notre retraite sont versées à un compte d'attente personnel. Chaque assuré recevra en cours d'année une fiche lui donnant un aperçu exact

de sa situation. D'après ces données, vous pourrez voir le montant actuel de votre traitement assuré et établir la différence avec le traitement assurable. Vous pourrez avoir, par exemple, un traitement assurable de 7800 fr. et un traitement assuré de 7200 fr. Votre droit à la pension est calculé sur ce deuxième montant. Il vous est loisible d'assurer tout ou partie de la différence. Ajoutons que plus l'assuré est âgé, plus le montant du rappel est élevé.

Conclusion. — Arrivé au terme de ce rapport préparé par votre comité, vous nous permettrez, chers collègues, une brève conclusion se résumant par ce seul mot : « merci » !

... Un merci général à nos membres qui nous ont facilité la tâche par leurs critiques ou leurs conseils,

un merci plus particulier aux nombreuses personnes qui ont préparé la loi sur les retraites, à notre représentant à la commission extra-parlementaire, M. Alexis Chevalley, à nos collaborateurs proches ou éloignés, à nos rédacteurs du « Bulletin » et de l'« Educateur »,

un merci personnel, enfin et surtout, à mes collègues du comité pour l'inlassable dévouement qu'ils apportent à l'accomplissement de leur mandat.

Pour le comité S.P.V. : O. Robellaz.

U. I. G. MESSIEURS

Rapport du président pour l'année 1951/52 présenté à l'assemblée administrative du 21 février 1952

L'Union des instituteurs compte aujourd'hui 150 membres actifs et 93 membres honoraires.

Nous avons eu la douleur de perdre, en 1951, notre excellent collègue François Guillermin que la maladie avait saisi dès la première heure de sa retraite. Deux de nos collègues, MM. René Jotterand et René Simonet, ont été appelés à de plus hautes fonctions par le chef du Département de l'instruction publique. M. René Jotterand est devenu secrétaire adjoint du Département et M. René Simonet inspecteur d'écoles. Nous les félicitons et formons des vœux pour leur réussite face à ces tâches nouvelles. Nous souhaitons aussi plein succès à nos collègues Albert Barbezat, Georges Hof et Hermann Faes qui viennent de passer dans l'enseignement secondaire. Trois collègues enfin : Marius Noul, Jean-Edouard Pellarin et Louis Soudan ont fait valoir leur droit à la retraite. Ils quittent aujourd'hui l'enseignement actif, mais nous sommes persuadés qu'ils resteront fidèles à notre association. Remercions-les de tout ce qu'ils ont donné à l'école genevoise, à notre Union et à la cité. Nous leur souhaitons une retraite heureuse, les années qui viennent ne peuvent manquer de leur offrir ce qu'ils désirent, tout ce qu'ils méritent encore.

* * *

Ce court chapitre des mutations rédigé, je me suis demandé, devant ma page blanche, ce que vous souhaitez, chers collègues, que contienne le rapport de votre président.

Il est certain que vous préférez qu'il soit court. Il est non moins certain que vous attendez pourtant l'énumération des fédérations amies et des associations avec lesquelles nous avons entretenu des relations cordiales. Je ne saurais faillir à cette tradition et je me plais donc à souligner l'utilité des rencontres que nous avons eues, vos délégués et

moi-même, avec les membres du comité de la Société pédagogique romande, avec les représentants des sections voisines, avec les présidentes de l'Union des institutrices et de l'Union amicale des écoles enfantines. Les assemblées de la Fédération de l'enseignement nous ont permis des échanges d'idées avec nos collègues de l'enseignement secondaire. Enfin, répondant à l'invitation du Syndicat des instituteurs de l'Ain, notre premier vice-président, Adrien Lagier, s'est rendu l'été passé à Bellegarde pour porter à nos amis de France le message d'amitié des instituteurs genevois.

Vous attendez aussi le couplet plus grave où il est dit que vous n'êtes pas aussi assidus aux assemblées que le désirerait votre président. Je ne veux pas vous décevoir sur ce point non plus. Je vous dis tout franchement que ceux qui ne répondent pas aux convocations du comité trahissent avec une inconscience désarmante la cause que nous nous efforçons de défendre.

Vous attendez enfin une parole d'optimisme. Je ne vous laisserai pas sur votre envie, les paroles d'espoir montent d'ailleurs facilement aux lèvres : nous avons obtenu en 1951 quelques succès ; ils ne seront pas sans lendemain, j'en suis persuadé.

* * *

Vous voilà, je pense, satisfaits.

Pourtant la coutume m'oblige à bien d'autres propos encore, dont vous vous passeriez peut-être, mais qui ne seront pas inutiles s'ils vous permettent de mieux comprendre notre travail et nos difficultés.

J'ai présidé 15 séances de comité cette année. Je remercie les membres de ce comité de l'aide qu'ils m'ont apportée et du sérieux avec lequel ils ont examiné les problèmes posés. Ma reconnaissance s'adresse particulièrement à Adrien Lagier, vice-président et bulletinier, à Roger Matthey et à Alfred Mauris, tous deux secrétaires, à Edouard Gaudin, trésorier, qui n'ont jamais épargné leur peine et ont grandement facilité ma tâche. Quinze séances de comité au cours desquelles ont été abordés les sujets les plus divers :

1. *Les droits de l'homme dans l'enseignement.* — Un rapport a été envoyé à notre collègue Pulfer, trésorier de la Romande, chargé de rédiger un texte définitif.

2. *L'école suisse au service de la compréhension entre les peuples : deuxième cours d'information sur les problèmes de l'U.N.E.S.C.O.* — André Neuenschwander a représenté les trois associations genevoises : il nous entretiendra des travaux de cette conférence le 5 mars prochain, en assemblée plénière.

3. *Réforme de l'Éducateur.* — Elle aurait entraîné de gros frais. L'assemblée des délégués de la Société pédagogique romande l'a refusée, le prix de l'abonnement de notre organe corporatif passant déjà de Fr. 10.50 à 13.50 par suite de la hausse du prix du papier.

4. *Assurance accidents.* — Notre contrat a été renouvelé avec la Mutuelle Vaudoise pour dix ans. Si l'Etat modifie en notre faveur les conditions qu'il nous fait en cas d'accident, le contrat peut être annulé.

5. *Allocation d'automne et adaptation de nos traitements.* — L'unanimité s'est faite à l'intersyndicale pour demander une allocation de vie chère à la fin de 1951 et le réajustement de nos traitements en 1952. Nous avons obtenu satisfaction et nous avons profité de ce succès pour percevoir un franc par membre, versé à notre fonds de lutte.

6. *Revalorisation.* — Un questionnaire envoyé aux associations d'instituteurs des principales villes de la Suisse n'a pas donné les renseignements escomptés. Notre action pour la revalorisation de notre profession a marqué de ce fait un temps d'arrêt. Nous n'avons pourtant rien abandonné de nos revendications. Au contraire, nous les avons exposées aux présidents des principaux partis politiques de Genève.

7. *Arrêté relatif à l'application de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose.* — Dans un rapport adressé au président du Département de l'instruction publique, nous avons admis le principe de dépistage mais nous nous sommes élevés contre les mesures restreignant la liberté individuelle ; internement forcé, par exemple, des malades dans des établissements hospitaliers. Nous avons fait remarquer aussi que l'Etat devait accorder des subsides aux membres du corps enseignant tombés dans le besoin à la suite d'un séjour prolongé en montagne.

8. *Etudes pédagogiques.* — Notre association a été représentée au concours d'admission aux études pédagogiques. A la suite de la suppression des examens de fin de première et de troisième années de stage, nous ne participons plus officiellement au contrôle des candidats. Nous étudions en ce moment un moyen qui nous permette de conserver ce droit que nous avait accordé le Département.

9. *Commission de presse.* — Cette commission a repris son activité sous la présidence de Gustave Willemin. Les articles tendancieux de certain quotidien nous ont obligés à faire paraître des rectifications.

10. *Ordres de service.* — Nous avons demandé au Département de réunir et de publier les différents ordres de service qui nous concernent. Ce sera bientôt chose faite.

11. *Assurance des élèves pendant les leçons de gymnastique.* — Nous sommes intervenus auprès du Département pour que soit examinée la possibilité d'assurer complètement nos élèves pendant ces leçons. Le Département a accepté cette proposition. Vous serez bientôt informés officiellement de sa décision.

12. *Cinéma et séances littéraires.* — Nous avons prié le Département de renoncer à percevoir une finance d'entrée pour tous les spectacles qu'il organise pendant les heures d'école, pensant que ce qui est obligatoire devrait être gratuit. M. le conseiller d'Etat Picot n'a pas admis notre point de vue : il estime que des séances gratuites seraient moins appréciées que des séances payantes.

13. *Commission consultative.* — L'année aurait été trop calme sans certaine interpellation du mois de juin, sans les discussions et la correspondance qu'elle suscita et sans la position que nous avons cru bon de prendre à cette occasion.

Je vous ferai grâce des détails. Une seule chose importe aujourd'hui : votre comité a agi en toute circonstance dans l'intérêt seul de l'Union. Vous vous en doutez, rien n'était simple et nous avons essuyé bien des tempêtes, mais nous avons tenu. J'ai répété jour après jour, à tout venant, aux puissants surtout, que notre seul désir était de collaborer avec nos supérieurs, que nous souhaitions une commission consultative pour pouvoir exposer franchement et sans gêne nos idées. Nous avons tenu. L'orage s'est calmé et vous, chers collègues, vous nous avez approuvés.

Un beau jour, cette commission consultative tant désirée est née. Et dans ma réponse à la lettre de M. Albert Picot, qui m'annonçait l'heureux événement, j'ai pu dire, après l'avoir vivement remercié en

votre nom : « Nous sommes persuadés que le travail que nous accomplirons ainsi, en liaison directe avec les chefs responsables du Département, sera profitable à la cause de l'école publique ».

La commission consultative s'est réunie deux fois déjà, mais il sera plus facile d'en parler l'an prochain qu'aujourd'hui. Dans quelques semaines, le problème de l'écriture, puis celui des études pédagogiques, seront abordés. Le dialogue que nous avons souhaité est engagé.

Permettez-moi de rappeler en terminant l'activité purement pédagogique de nos commissions de travail.

La commission d'étude des thèses Ischer a mis au point, en 1951, un rapport exemplaire sous la présidence de Samuel Roller. Ce travail a consisté en un examen des thèses adoptées par le congrès de Lausanne et de la réponse du président du Département à ces thèses. Nous avons eu ainsi l'occasion de fixer notre attention sur tous les problèmes qui se posent actuellement dans l'enseignement.

La commission du plan d'études a poursuivi sa tâche difficile sous la présidence de Georges Piguet. Elle a fait part de ses projets au Département qui les a approuvés : il s'agit de lancer une vaste enquête qui atteindra tous les milieux de la population et qui nous renseignera sur ce que nos concitoyens attendent de l'école. Les documents ainsi recueillis seront interprétés et la rédaction du plan d'études commencera.

La commission de géographie a composé une magnifique série de fiches de géographie illustrées, grâce à l'aide de la Swissair. Jean-Jacques Dessoulavy a conduit ce travail. La série de 24 vues aériennes coûte 4 fr. 50, mais le Département a bien voulu prendre 3 fr. à sa charge. Je ne doute donc pas du succès de cette documentation que vous obtiendrez pour 1 fr. 50 seulement.

Je remercie Roller, Piguet et Dessoulavy qui ont présidé ces trois commissions ainsi que tous ceux qui ont répondu à leur appel.

* * *

Je crois avoir dit maintenant tout ce qu'il fallait. Il ne me reste qu'à vous remercier de votre confiance, à dire encore ma gratitude à ceux des membres du comité sortant qui n'ont pas accepté une réélection : Georges Hof, Alfred Mauris et Georges Bölsterli, à souhaiter enfin la réussite de nos entreprises en 1952.

Roger Nussbaum.

UNION DES INSTITUTRICES

Rapport de la présidente (19 février 1952)

Tout rapport digne de ce nom commence par une statistique ! Suivons donc la tradition :

Notre Union, qui compte actuellement 211 membres, a eu le plaisir d'en accueillir dix nouveaux au cours de cette année. Ce sont (par ordre alphabétique) : Mmes et Mlles Cartier, Claivaz, Delapierre, Frick, Gaille, Lachavanne, Langemann, Olivier-Desbaumes, Villard et Zwicky. Nous espérons vivement pouvoir compter sur leur collaboration active. D'autre part, sept collègues nous ont envoyé leur démission. Mmes Bertossa, Chabot, Dunand-Vogler, Giuntini et Sarteur sont arrivées au terme de leur carrière. Nous leur adressons, au nom de l'Union, nos vœux les meilleurs pour une retraite longue et heureuse et nous souhaitons les revoir souvent parmi nous en qualité de membres honoraires.

Pendant l'année qui s'achève aujourd'hui, l'activité de notre association a été grande et variée. Votre comité a dû s'occuper de tant de problèmes divers qu'au moment de rédiger ce rapport j'ai été fort embarrassée. Comment m'y prendre, en effet, pour vous donner une vision suffisamment claire des tâches accomplies sans entrer dans de fastidieux détails? C'est pourquoi je me permets de réclamer toute votre indulgence si mon exposé vous paraît quelque peu confus ou à bâtons rompus. Vous essayerez d'imaginer, à travers ce résumé de la vie de l'Union, les longues discussions, les échanges de correspondance, les innombrables coups de téléphone, les entrevues et les démarches de tout genre qui ont été le pain quotidien de votre présidente et de la plupart des membres du comité. Celui-ci a tenu 13 séances et le bureau s'est en outre réuni quatre fois. Nous avons convoqué une réunion des correspondantes de bâtiments et 7 assemblées générales, sans compter notre fête d'Escalade dont la parfaite réussite a récompensé les efforts de nos dévouées collègues (actrices, auteurs, organisatrices) à qui j'adresse encore en votre nom de chaleureux remerciements. Vous avez été conviées à faire un voyage en Italie... par « l'image lumineuse » ! et vous avez partagé l'enthousiasme des quatre Genevoises qui eurent le privilège de visiter les Centres de culture populaire de la Calabre et de la Lucanie.

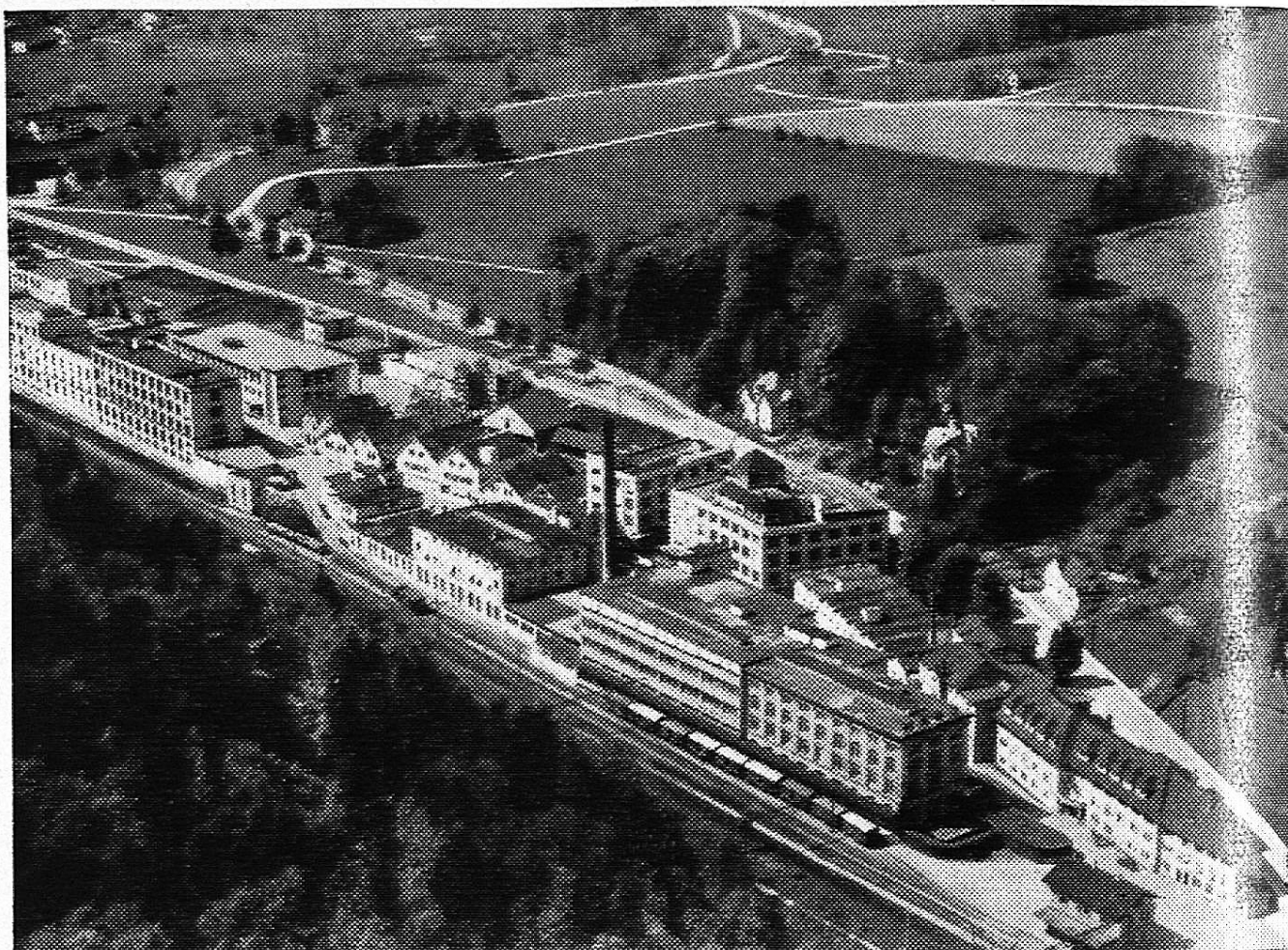
Lors de nos assemblées administratives, nous vous avons renseignées sur l'activité du comité et soumis les problèmes qu'il ne pouvait résoudre seul. Par deux fois, nous vous avons donné l'occasion d'entendre les représentants du Département de l'instruction publique.

Avec la Fédération du corps enseignant, nous avons continué les démarches auprès de l'Etat pour obtenir sa participation à l'assurance-accidents. N'ayant rien obtenu, nous avons signé un nouveau contrat avec la Mutuelle Vaudoise et la Nationale Suisse pour une période de dix ans. Nos assureurs ont bien voulu y introduire une clause nous permettant de rompre le contrat si un arrangement favorable avec l'Etat survenait pendant cette période. Nous voici donc délivrées d'un souci.

Nous avons participé à l'action du Cartel des fonctionnaires qui a obtenu l'octroi d'une allocation dite « d'automne » et une augmentation d'allocation pour cette nouvelle année. Un timbre d'un franc a été vendu pour couvrir les frais de cette action dont tous les fonctionnaires ont bénéficié. Nous déplorons que quelques collègues se soient abstenues de ce petit geste de solidarité. Nous espérons qu'il ne s'agit que d'un oubli... qui peut encore être réparé ! Avec l'Alliance des Sociétés féminines suisses et le Centre de Liaison, nous avons été appelées à nous préoccuper de tout ce qui concerne la situation des femmes dans notre pays et d'une question qui va devenir particulièrement brûlante à Genève ces prochains mois : le suffrage féminin. Nous participerons aux travaux du comité d'organisation de la campagne de propagande pour la votation de novembre en lui envoyant une déléguée et en prenant notre part des frais.

Notre trésorière vous donnera tout à l'heure des renseignements sur notre activité sociale. Vous avez pu lire dans un récent Bulletin la lettre de remerciements de l'Ouvroir de l'Union des Femmes ; il compte toujours sur notre appui.

Malgré les nombreuses et si diverses occupations dont je viens de vous entretenir brièvement, nous n'avons pas perdu de vue le but que nous nous étions fixé l'an dernier à pareille époque, à savoir la mise en pratique des thèses du congrès de Lausanne et la revalorisation



La Fabrique Maggi s'étire au fond d'une jolie vallée, à Kempttal près de Winterthur, au milieu de son immense domaine qui non seulement fournit une grande partie des légumes entrant dans la fabrication des produits Maggi, mais nourrit l'un des plus magnifiques troupeaux du pays.

Assister à la préparation des légumes frais, des céréales et des légumineuses dans cette immense cuisine qu'est la Fabrique Maggi... à la naissance des Potages, au conditionnement des Bouillons et de l'Arôme Maggi... voir les cultures et l'élevage Maggi... voilà un but idéal pour une course d'école!

Chaque groupe est bien reçu à Kempttal par des guides parlant français et une petite collation est offerte pour réparer les fatigues du voyage.

morale de notre profession. Après la causerie du chef du Département au mois de mars, nous avons rédigé et soumis à votre approbation avant de les lui envoyer, des propositions tendant à un rapprochement entre les autorités scolaires et le corps enseignant, demandant en particulier des entrevues régulières pour information et discussion. Au mois de juin, M. René Jotterand était nommé secrétaire-adjoint du Département et, lors de l'exposé qu'il vint nous faire le 14 novembre, il nous annonça l'intention de M. Picot de réunir les représentants du corps enseignant primaire et infantin en « séances d'information » convoquées régulièrement. Un de nos vœux devenait ainsi réalité. Deux de ces séances ont eu lieu, en décembre et en janvier ; elles se sont déroulées dans un excellent esprit de compréhension mutuelle. Le Département en fixe à l'avance l'ordre du jour, en tenant compte des propositions de nos comités. Ceux-ci se réunissent, chacun de son côté, pour fixer la ligne de conduite de leurs délégués. Puis les présidents des trois sections se rencontrent avant la séance afin de s'informer mutuellement de la position adoptée par leurs comités. Voici les problèmes qui ont déjà été abordés :

1. Les examens de concours de stage et le renouvellement du règlement des études pédagogiques. A ce sujet, notre comité veille pour que la préparation de nos jeunes collègues soit assurée d'une façon aussi complète que possible.

2. La préparation d'un nouveau plan d'études. Le Département est bien décidé à consacrer le temps et les soins nécessaires à son élaboration. De son côté, la commission qui groupe les délégués des deux Unions d'instituteurs continue son travail et s'apprête à lancer son projet d'enquête auprès du public. Enfin, à notre demande, et par l'intermédiaire de la Fédération (dont notre section assume la présidence cette année), les représentants du corps enseignant secondaire vont examiner avec nous les points sur lesquels le raccordement apparaît le plus défectueux. Cette entente cordiale entre les divers ordres d'enseignement donnera, nous l'espérons, les meilleurs résultats.

A l'ordre du jour d'une prochaine séance d'information figurera le problème des suppléantes qui a déjà fait l'objet de maintes discussions au sein du comité et de plusieurs entretiens avec MM. les secrétaires du D.I.P. La situation anormale créée depuis trop d'années par la carence du personnel enseignant (insuffisamment recruté) et par l'augmentation incessante du nombre des écoliers devra fatalement évoluer. L'Union ne méconnaît pas la gravité et les difficultés de ce problème. Nous mettrons tout en œuvre pour arriver à une solution satisfaisante en sauvegardant les intérêts de nos membres.

A la demande de l'U.I.G. Messieurs, on y traitera aussi la question de l'écriture. Il est de toute évidence que les mesures prises ces dernières années sont loin d'avoir apporté la solution du problème ! (A ce sujet, j'ouvre une parenthèse pour demander instamment à toutes celles qui pratiquent ce nouvel enseignement de bien vouloir faire part au comité sans retard de leurs observations, afin que nos déléguées puissent apporter à cette discussion un véritable reflet de l'opinion de l'Union.)

Je ne saurais passer sous silence les attaques auxquelles notre école primaire a été en butte à plusieurs reprises. Articles violents, interpellations virulentes, ne doivent pas trop nous émouvoir ; ils doivent cependant nous engager à mesurer toujours plus clairement nos responsabilités d'éducatrices, à perfectionner sans relâche nos méthodes

de travail, à resserrer les liens entre l'école et la famille en vue d'une meilleure compréhension de leurs tâches respectives. En entendant le clair exposé de M. Jotterand au mois de novembre, nous avons senti qu'une vraie collaboration était en voie de s'établir entre les autorités scolaires et nous ; nous avons pris conscience aussi de la nécessité de notre effort personnel pour arriver à une bonne entente avec les parents de nos élèves. Lors d'une de nos prochaines assemblées, nous mettrons en commun nos expériences de cet hiver et nous en tirerons, pensons-nous, de profitables leçons pour l'avenir.

Par la plume et par la voix de son président, M. Delay, la S. P. R. nous a prodigué ses encouragements et offert son appui pour mener à bien notre tâche. Nous ne pouvons que nous louer des bons rapports qui nous unissent aux autres sections de la Romande et je voudrais profiter de l'occasion pour remercier tout particulièrement les rédacteurs du « Bulletin » et de l'« Educateur » de l'effort qu'ils font afin d'améliorer la présentation de notre hebdomadaire en le rendant plus pratiquement utilisable.

Notre groupe des jeunes a été très actif, ainsi qu'en témoigne le rapport de Mlle Minod, sa responsable actuelle. Comme toujours, il a voulu avoir une activité pratique, directement utile au travail dans une classe. Grâce à la collaboration de tous ses membres et à l'obligeance de M. Quiblier et du D.I.P., les dernières fiches de calcul pour le deuxième et le troisième degrés étaient prêtes et multicopiées en décembre. La matière des deux manuels est ainsi complète. Dès janvier, des groupes se sont mis à l'œuvre pour élaborer des fiches d'orthographe, de vocabulaire, de grammaire et relever des textes destinés à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Le Groupe des Jeunes a aussi organisé plusieurs causeries : celles de M. Dottrens (Voyage en Uruguay), de M. Delor (La chanson populaire et son harmonisation - Utilisation de la Chansonnaie), de M. Piguet (Conseils et idées pour l'enseignement du dessin). Enfin, des candidates de première année et des membres du Groupe ont tour à tour renseigné leurs collègues sur les stages et cours auxquels ils avaient participé, tant en Allemagne qu'en France et même au Danemark. N'est-il pas réjouissant de voir l'entrain, l'enthousiasme de nos jeunes et leur ardeur au travail ? Qu'elles reçoivent ici les sincères félicitations de leurs aînées !

Le départ de Mme Trottet, inspectrice si compréhensive et si encourageante dont la grâce souriante et paisible éclairait périodiquement l'atmosphère de nos classes et celui de Mme Grange, obligée par une grave et douloureuse maladie de prendre prématurément sa retraite, ont profondément affecté le corps enseignant féminin. Mmes Peney-L'Huillier et Ruchon, sorties des rangs de notre Union mettront, nous n'en doutons pas, toute leur conscience professionnelle et tout leur cœur à l'accomplissement de la tâche difficile qu'elles ont acceptée. Rappelons que le nouvel article des statuts voté en janvier 1951 sur la proposition de Mlle Meyer leur permet de rester membres actifs de notre association.

J'arrive au terme de ce long rapport. Je ne voudrais pas mettre le point final sans avoir remercié du fond du cœur mes collègues du comité. Après les fatigantes journées de classe, les longues séances ne les ont point rebutées ; les discussions, parfois serrées ont toujours gardé un ton courtois et l'entente a régné tout au long de l'année. Celles qui se retirent, Mlle Jeanne Aeschlimann après huit années d'activité au service de l'Union, et Mme Rousset-Pernoud après un trop court passage, ont droit à toute notre reconnaissance. Je souhaite que

celles qui prendront leur place apportent à nos séances le même esprit et la même bonne volonté. Quant à celles qui acceptent de garder leur charge, j'espère que l'assemblée continuera à leur faire confiance et je les remercie sincèrement au nom de l'Union de leur inlassable dévouement. Merci aussi à toutes celles qui travaillent dans les commissions et les diverses associations où elles nous représentent. Nous leur serons reconnaissantes de nous donner souvent des nouvelles de leur travail ; je pense particulièrement à nos déléguées qui s'occupent de la préparation des nouveaux manuels.

En terminant, permettez-moi de formuler un vœu : que le mot « Union » ne soit pas seulement un beau titre pour notre association, mais qu'il représente réellement pour chacune de nous une force qui nous soutient et un devoir qui nous lie.

Bl. Godel.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES DE GENÈVE

Rapport présenté à l'assemblée du 21 février 1952

Appelée il y a une année à la tête de l'Amicale, je dois m'acquitter aujourd'hui d'un de mes devoirs de présidente et vous présenter le traditionnel rapport sur l'activité de notre association.

L'U.A.E.E. compte actuellement 86 membres actifs. Nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année 6 collègues : Mmes et Mlles Gremaud, Hurni, Blattner, Bois, Prola et von Arx. Nous les remercions d'être venues grossir nos rangs et leur réitérons nos vœux de cordiale bienvenue. Mme Jotterand-Conne, membre honoraire depuis sa nomination à l'inspectorat, a demandé à redevenir membre actif ; c'est avec joie que nous avons accédé à son désir et que nous la saluons aujourd'hui comme une des nôtres.

Trois collègues ayant quitté l'enseignement, ont démissionné. Ce sont Mme Vivier, Mlle Mahler et Mlle Theiler. Nous leur souhaitons de jouir longtemps de leur retraite et nous espérons les revoir souvent parmi nous. Conformément à la décision prise à notre assemblée d'avril, le comité vous propose de les nommer membres honoraires et de donner également ce titre à Mlle Ichfus notre ancienne trésorière.

L'automne dernier nous avons eu le chagrin de perdre notre ancienne inspectrice, Mme Bondallaz, enlevée brusquement à l'affection des siens au moment où elle s'apprêtait à défendre une fois de plus la cause du suffrage féminin. Après de longues souffrances, notre collègue de Carouge, Mlle Marguerite Perrin, s'est éteinte quelques jours avant Noël.

Séances. — Le Comité s'est réuni 13 fois, dont une avec le Comité de l'U.I.G. Dames et une avec M. Dubosson. Les assemblées générales ont été au nombre de six. Je les rappellerai brièvement :

En mars M. le Conseiller d'Etat Albert Picot faisait à nos deux Associations féminines une conférence intitulée : « A propos des thèses du Congrès de Lausanne : l'esprit de l'école primaire genevoise ».

Le 25 avril, après une partie administrative suivie d'une note récréative, nous disions à Mme Grangier notre reconnaissance pour ses quatre ans de présidence.

En septembre, nous nous retrouvions pour discuter divers points concernant la réforme de l'« Educateur », nos rapports avec le service d'observation et l'assurance-accidents.

Quinze jours plus tard c'était notre sympathique sortie d'automne à Chouilly, avec la remise de la channe à Mlle Theiler.

En décembre, la situation de l'école enfantine à la suite de la loi de 1945 était à l'ordre du jour et suscitait des conversations animées.

Enfin, tout récemment, grâce à l'appui de la S.G.T.M. et de l'Association en faveur des enfants déficients, nous avons pu bénéficier du passage en Suisse de M. Rouchy et l'entendre nous parler avec enthousiasme des marionnettes.

Je ne voudrais pas oublier de mentionner la séance d'Escalade si réussie, qu'ont organisée nos collègues primaires.

Le groupe d'échanges ne s'est réuni que deux fois. C'est trop peu, je vous l'accorde et n'ignore pas que c'est à moi qu'incombait le soin de vous convoquer. Je serais heureuse qu'une collègue me déchargeât de cette préoccupation en acceptant la responsabilité de ce groupe.

Département. — Nous avons eu le plaisir d'enregistrer le nouvel état civil de notre inspectrice, qui a passé, il y a quelques semaines, du titre de Mademoiselle à celui de Madame. Nous redisons aujourd'hui à Mme Jotterand nos vives félicitations, nos vœux chaleureux ainsi que nos remerciements pour tout l'intérêt qu'elle nous témoigne.

Le Comité a eu deux entrevues avec M. Grandjean. Dans la première nous avons plaidé en faveur d'une deuxième inspectrice enfantine. Le Département s'est montré compréhensif, mais finalement nous n'avons pas obtenu gain de cause. La seconde fois, l'entretien a porté principalement sur la situation de l'Ecole enfantine. Cette discussion se poursuivra par un rapport que nous enverrons prochainement au Département.

En novembre, M. Picot nous communiquait sa décision de convoquer périodiquement au Département une délégation des Associations professionnelles composée de deux délégués de chaque groupement (U.I.G. Dames, U.I.G. Messieurs, U.A.E.E., Syndicat de l'enseignement). Nous avons remercié M. Picot pour son initiative, qui répond au vœu du corps enseignant et qui favorisera la collaboration entre les associations et les chefs responsables du D.I.P. Cette commission consultative s'est réunie à deux reprises ; elle s'est occupée du recrutement des candidats, de l'examen de chant pour l'admission aux études pédagogiques, de l'indemnité accordée aux candidats de 1^{re} année, de l'élaboration du nouveau plan d'études et de la réimpression du règlement des études pédagogiques.

U. I. G., Fédération, Cartel. — Nos rapports avec les U. I. G. sont empreints d'un esprit de cordialité et de collaboration, dont nous nous réjouissons.

A la Fédération du Corps enseignant genevois, où Mlle Godel a succédé à Mme Grangier comme présidente, la question de l'assurance-accidents a été souvent à l'ordre du jour. Les nombreuses démarches auprès de l'Etat pour obtenir des conditions plus favorables en cas d'accident n'ont pas été couronnées de succès. Nous avons récemment renouvelé notre contrat avec la Mutuelle-Vaudoise.

Le Cartel a pris en main l'adaptation de nos traitements au coût de la vie. Grâce à son activité, nous avons touché en décembre une allocation de 240 francs et pour 1952 l'allocation de vie chère, précédemment de 1/15, a été portée à 2/15. Merci aux collègues qui n'ont pas hésité à verser le franc que le Cartel a réclamé pour alimenter son fonds de lutte.

Associations des autres cantons, S. P. R. — Si nous entretenons d'excellentes relations avec toutes les associations romandes, aux assemblées desquelles nous prenons part avec plaisir, c'est avec l'Association

vaudoise des maîtresses d'école enfantine que nos rapports sont les plus fréquents. Nos collègues du canton voisin sont pleines d'idées et d'entraîn et nous bénéficions souvent de leurs initiatives. C'est grâce à elles que l'O.S.L. a publié la jolie brochure illustrée par des enfants, « Le perroquet et le chat trop gourmand », grâce à elles aussi qu'un concours d'histoires pour les tout petits a été organisé. Notre collègue, Mlle Matthey, s'y est distinguée; nous la félicitons et lui disons combien nous nous réjouissons de lire « Le grand voyage de la petite coccinelle ». Les maîtresses vaudoises projettent de faire éditer des images destinées à la confection des jeux de lecture, images que les Genevoises pourront également se procurer.

Cette année nous avons pris contact avec la présidente du « Schweizerischer Kindergartenverein ». Nous avons constaté que bien des problèmes professionnels et matériels se posent en Suisse alémanique comme chez nous.

L'assemblée d'automne de la S.P.R., réunie à Yverdon, s'est occupée de la réforme de l'« Educateur ».

Sociétés féminines. — Le Centre de liaison des associations féminines genevoises nous tient toujours au courant de son activité. L'Union mondiale de la femme pour la concorde internationale nous a envoyé un intéressant rapport sur la femme et la paix. L'Alliance nationale des sociétés féminines suisses a eu son assemblée annuelle à Bâle; c'est Mlle Aeschlimann de l'U.I.G. qui y a représenté son association et la nôtre. Enfin l'Association genevoise pour le suffrage féminin a sollicité récemment notre concours en vue de la prochaine campagne pour assurer à la consultation des femmes suisses habitant Genève et concernant leur avis sur le suffrage féminin un résultat positif. Un échec signifierait l'inégalité des droits politiques pour longtemps encore.

J'ai terminé mon tour d'horizon. Ma gratitude sincère va aux membres du comité pour leur esprit d'entraide et leur collaboration effective, à nos déléguées, à toutes celles qui ont accepté une tâche particulière et n'ont pas craint de donner de leur temps et de leur peine. Je remercie aussi les membres fidèles que l'on sait retrouver à chaque séance et dont la présence est déjà un encouragement.

La situation de l'école enfantine semble difficile à l'heure actuelle. Un malaise consécutif à la loi de 1945 règne parmi nous. Le Comité est fermement décidé à ne pas abandonner la partie et à poursuivre son action. Pour le bien de l'école genevoise dans son ensemble, nous souhaitons qu'une solution satisfaisante soit trouvée au problème qui nous préoccupe. Le Comité a besoin de sentir qu'il ne lutte pas seul, mais que vous toutes, chères collègues, soutenez son effort.

A. Hermatschweiler.

S P N

Assemblée des délégués : 22 mars 1952, Neuchâtel

Rapport du président

Réunis pour entendre le rapport d'activité de l'exercice écoulé, vous voici dans la désagréable situation de tout délégué qui essaye de compter les pages que le président va lire.

Accepter la présidence, implique la rédaction de rapports : j'obéis et vous oblige à m'écouter, ce dont je vous prie de me pardonner.

Notre activité s'étend au-delà des questions internes de la S.P.N., aux affaires du Cartel cantonal V.P.O.D., à certaines de la Société pédagogique romande et par ce canal, à quelques enquêtes nationales et internationales.

Cet avant-propos terminé, faisons tout d'abord, la rapide inspection des troupes.

Effectif de la Société pédagogique neuchâteloise au 1er janvier 1952

	Actifs	Rempl.	VPOD	Auxil.	M d'honn.
Neuchâtel	109	1	60	18	3
Boudry	64	—	32	3	1
Val de Travers	56	—	17	—	1
Val de Ruz	31	—	27	1	—
Le Locle	76	1	62	14	3
La Chaux-de-Fonds	81	—	67	9	1
Totaux	417	2	265	45	9

La section V.P.O.D. de l'enseignement primaire compte en date du 1er février 1952, 265 membres S.P.N.-V.P.O.D. + 18 membres V.P.O.D. seulement, soit 283 collègues syndiqués.

La diminution de l'effectif de la S.P.N. qui passe de 445 environ en 1951 à 417 en 1952 provient du nombre de collègues qui ont quitté nos rangs et qui ont été remplacés par des personnes mariées ; leur nombre est important dans nos trois villes.

Relations de la S.P.N. avec les divers organes romands. — Dès le congrès de Lausanne, le comité de la S.P.R. est constitué, dans sa majorité, de membres de notre S.P.N. Ce sont: MM. Delay, président, Marc Jaquet, William Porret, André Aubert auxquels s'ajoutent : M. Pulfer, caissier, M. Chabloz, rédacteur de l'« Educateur », tous deux Vaudois, M. Willemin, rédacteur du « Bulletin », Genevois.

Le comité S.P.R., sollicité par des organisations nationales ou internationales est appelé à fournir plusieurs rapports sur des sujets touchant à notre profession. La S.P.N. participe à l'élaboration de quelques-uns d'entre eux, au même titre que les autres sections romandes.

Sur le plan romand, nous avons dû déterminer dans quelles mesures les thèses votées au Congrès de Lausanne avaient été appliquées aux divers programmes d'enseignement.

Nous avons également établi un rapport sur les programmes et méthodes d'enseignement des droits de l'homme. Ces deux études ont été remises à la commission d'études pédagogiques qui a chargé nos collègues Charles Müller et Hubert Guye d'y donner la suite qu'il convenait. Nous remercions la commission d'études pédagogiques et plus particulièrement nos deux collègues de l'intérêt qu'ils ont témoigné à notre association ainsi que de leur dévouement à notre cause.

Notre collègue Charles Müller a représenté la S.P.N. à un cours de cinq jours, organisé par la commission nationale de l'UNESCO. Ce cours eut lieu à St-Légier en octobre et traitait le thème suivant : « L'école suisse au service de la compréhension internationale ». Notre collègue Müller est à la disposition des sections qui désireraient connaître le résumé des délibérations de ce cours.

La S.P.N. a assumé les frais de déplacement, de séjour et de remplacement de son délégué. Le Département ne nous a remboursé que Fr. 50.—.

Comme de coutume, nous avons invité les sections genevoise, vaudoise et jurassienne à participer à nos assemblées tandis que vos délégués assistent aux leurs. Notre affiliation à la V.P.O.D. n'a aucunement modifié les excellents rapports que nous entretenons entre sections romandes.

Ces visites réciproques permettent de relever que les revendications et les intérêts de l'ensemble du Corps enseignant romand sont identiques.

A titre de comparaison, le Comité de l'Union genevoise des instituteurs s'est réuni 17 fois au cours de l'année, le Comité vaudois plus de 50 fois, le vôtre 17 fois. D'autres séances seraient nécessaires tant il est vrai que le travail dépasse le temps dont disposent vos représentants. Le secrétaire V.P.O.D. romand peut alléger, dans une certaine mesure, la besogne du Cartel cantonal, mais en aucune façon il ne diminue la tâche du Comité S.P.N. De nos visites à Lausanne et à Genève nous retenons que les Vaudois jouissent du droit à la retraite dès 55 ans pour les dames, dès 57 pour les Messieurs, et sont congédiés à 60 ans.

Les instituteurs genevois touchent un salaire à peu près égal au nôtre, alors que les institutrices bénéficient d'un traitement supérieur à celui de nos collègues femmes.

Relations de la S.P.N. avec les divers organes cantonaux. — L'établissement de la nouvelle échelle de traitements, puis leur réadaptation au coût de la vie à fin 1951, ont été la cause de plusieurs séances convoquées par MM. Guinand et Brandt, respectivement Chef du Département des finances et du Département de l'I.P.

Bien que ces séances donnent aux Autorités l'occasion de nous déclarer leur compréhension au sujet de notre situation et de nos difficultés, les propositions qui nous sont faites ne correspondent généralement pas à ce que nous demandons. Alors que notre étude est basée sur le cas particulier, le Conseil d'Etat considère avant tout la dépense totale. Reconnaissons toutefois que notre situation s'est améliorée au cours de cette dernière année.

Par le Cartel cantonal V.P.O.D. nous sommes fréquemment en relations avec les membres syndiqués de l'enseignement professionnel, secondaire et supérieur, les employés de Perreux au nombre de 70 et les cantonniers.

Ce cartel V.P.O.D. qui remplace l'ancienne Fédération, a pour tâche la défense des intérêts communs des diverses associations qui le constituent. Il a été chargé de l'organisation des deux campagnes de février 1951 concernant la stabilisation et de décembre 1951 relative à la modification de l'article 28 de la nouvelle loi régissant le personnel cantonal. Ce travail a été facilité par l'appui que nous a accordé le Cartel syndical cantonal et les secrétariats de ses diverses sections. Par ce canal, nous atteignons 17 000 salariés, chiffre auquel il convient d'ajouter les employés de commerce et de banque. Ainsi répartie, la besogne a allégé de façon appréciable la tâche du Comité central au cours de l'année 1951, lequel aurait dû, sinon, répéter à deux reprises l'effort énorme accompli en juillet 1950.

Ernest Bille et moi-même avons repris avec M. Brandt et son premier secrétaire, les divers points d'un projet de statut que la S.P.N. avait présenté au Département en juillet 1949 et qui avait été mis de côté lors de l'étude de la nouvelle loi concernant nos traitements. Au cours de cette séance très cordiale, dans une atmosphère libérée de toute contrainte, vos délégués ont exposé certains désirs particuliers du Corps enseignant primaire : nomination des délégués aux diverses commissions de l'enseignement primaire par l'Autorité, sur proposition de l'organisation professionnelle, collaboration plus étroite dans les questions de cours obligatoires et du choix du matériel d'enseignement, congés

pour mandats corporatifs, acceptation de délégués aux délibérations des commissions scolaires.

La discussion de tous ces points fut intéressante pour les deux parties et nous ne pouvons que regretter que M. Brandt soit surchargé de travail et qu'il soit, d'autre part, limité dans ses compétences par les commissions scolaires. Une nouvelle séance nous a été promise nous laissant l'espoir de trouver certaines solutions heureuses qui marqueraient un nouveau pas dans la collaboration entre Autorité et groupement professionnel.

Organisation de la section V.P.O.D. de la S.P.N. — Trois dates sont à relever dans l'organisation de la section V.P.O.D.: 26 mai, Assemblée d'Auvernier ; 3 novembre, Assemblée de Neuchâtel ; 1er décembre, adhésion d'une partie des membres à l'Union syndicale par le truchement de la V.P.O.D. Certaines questions ont suscité, dans quelques districts, de nombreuses critiques à l'égard du Central qui, cependant, n'est pas seul responsable des décisions importantes prises au cours de l'année. En fait, organe exécutif, le Comité central devait en premier lieu respecter les désirs d'une importante fraction de nos membres en étudiant la question de notre union à une organisation syndicale. Il avait ensuite, pour devoir, après l'assemblée d'Auvernier, de poursuivre les démarches engagées avec la V.P.O.D. Il avait enfin pour tâche de soumettre à l'assemblée le résultat du dépouillement des bulletins d'adhésion à la V.P.O.D. La majorité acquise à l'affiliation décidait alors la constitution de la nouvelle section S.P.N.-V.P.O.D., née effectivement le 1er décembre 1951.

Nous vous rappelons que la question a été suffisamment étudiée, malgré ce qu'en pensent quelques collègues, que la création d'une nouvelle section suisse du corps enseignant directement rattachée à l'Union syndicale suisse, s'est révélée impossible, malgré le désir qu'en avait le comité et la majorité des membres.

Rappelons encore quelques faits peut-être oubliés ou peu connus : Le syndicalisme pénétrait dans certaines sections grâce à la propagande active de collègues déjà rattachés au mouvement. Les jeunes membres du corps enseignant étaient sollicités de faire partie de la section V.P.O.D. existante, soit en restant en dehors de la S.P.N., soit en acceptant la double affiliation. Convaincus de l'autorité des syndicats, ils constituaient un groupe de propagandistes de plus en plus nombreux au sein même de notre société. La S.P.N. aurait pu demeurer indifférente à cette situation et laisser la V.P.O.D. recruter les forces jeunes. C'eût été compromettre son avenir ; c'eût été aussi entrer en conflit avec une partie de nos collègues qui affirmaient une autorité de plus en plus grande dans les séances de la Fédération et dans celles que proposaient les Autorités. C'eût été encore ne pas vouloir tirer la conclusion de la défaite de juillet 1950 et courir le risque d'un nouvel échec en février 1951.

Nous nous demandons aujourd'hui quelle eût été la réaction des membres de notre Association si nous avions perdu cette seconde bataille dont les résultats ont été affermis par les décisions prises à notre égard en décembre dernier.

Certains membres ne jugent l'adhésion syndicale que du point de vue idéologique sans tenir compte de la nette amélioration financière que leur a valu la décision de la majorité. Nous pensons que cette décision fut déterminante lors des deux dernières votations. Les 17 000 circulaires distribuées dans le canton par le Cartel cantonal syndical et par le Cartel cantonal V.P.O.D. nous garantirent un appui des salariés organisés satisfaits de nous savoir à leur côté.

L'unité n'existait plus au sein de la Fédération au moment où Bille et moi-même étions appelés à remplacer nos collègues Schwab et Rothen.

Nous comprenions immédiatement le but de la section V.P.O.D. soutenue par les secondaires et les cantonniers : d'une part, prouver à vos délégués que la Fédération, dans son ancienne organisation, était impuissante à résoudre les problèmes posés, et, d'autre part, leur faire comprendre que de la décision qu'on attendait de la S.P.N. dépendait l'union des forces au sein d'une organisation nouvelle.

Nous comprenions encore que, par suite de notre isolement, nous resterions étrangers aux questions relatives à notre situation. Le fait d'assister aux séances du Château et de participer aux discussions à titre de simples invités par courtoisie ne pouvait satisfaire la S.P.N. Tel est le résumé des faits qui ont déterminé l'action principale de l'année 1951.

L'état actuel de notre société est l'expression d'un compromis qui lui permet de s'adapter aux circonstances présentes. D'une part, la S.P.N. continue à vivre de sa vie propre ; d'autre part, la section V.P.O.D. de la S.P.N. répond au désir syndicaliste exprimé par la majorité.

Dans le district de Neuchâtel, sur 109 membres actifs, 60 sont entrés dans la nouvelle section V.P.O.D., soit 55 %.

Boudry : 32 membres sur 64, soit 50 %.

Val de Travers : 17 sur 56, soit 30 %.

Val de Ruz : 28 sur 33, soit 84 %.

Le Locle : 62 sur 76, soit 82 %.

La Chaux-de-Fonds : 62 sur 76, soit 84,8 %.

Dans l'ensemble, 63,5 % des membres ont signé le bulletin V.P.O.D. Est-ce à dire que 36,5 % sont irrémédiablement opposés aux décisions de la majorité ? Nous ne le croyons pas, et ce, pour les raisons suivantes :

Sur l'ensemble des membres de la S.P.N. une septantaine seulement a répondu affirmativement à la circulaire les invitant à une assemblée d'opposants à Neuchâtel, en décembre. 45 ont pris part à cette réunion. De ces chiffres nous concluons que si 70 collègues environ constituaient la minorité, 80 n'ont donc pas répondu à cet appel pas plus qu'ils n'ont signé le bulletin V.P.O.D.. Membres indécis ? Membres que n'intéresse pas l'organisation professionnelle ?

Les 45 membres qui se sont regroupés sous la présidence de notre collègue Bricola demandent au comité central de revenir sur trois points acceptés par l'assemblée du 3 novembre, à savoir :

1. Suppression pour les nouveaux membres de l'obligation d'adhérer à la V.P.O.D.
2. Suppression de l'augmentation de la cotisation prévue pour les membres non affiliés.
3. Une représentation équitable au sein des comités et des commissions de la société.

Relevons d'une part, que cette demande est formulée par le 10 % des membres de la S.P.N. ; d'autre part, que le comité central ne peut revenir sur des décisions prises par l'assemblée.

La demande de représentation équitable d'un 10 % des membres au sein des divers organes de la Société nous autorise à rappeler que les membres qui ont signé le bulletin V.P.O.D. sont toujours membres de la S.P.N. et qu'il ne croient pas avoir démerité.

Dans un esprit d'objectivité, le comité central a invité les collègues de la minorité à se faire représenter au Comité cantonal. Cette invitation a été passée sous silence.

Pour donner suite à la décision prise par l'assemblée du 3 novembre, à savoir la constitution d'un comité S.P.N. chargé de gérer le fonds alimenté par l'augmentation de la cotisation des membres non syndiqués, le comité central a demandé à chaque section de désigner un membre. Au cours de la séance qui eût dû être la séance d'organisation, les représentants de la minorité ont déclaré que la question « cotisation » étant reposée par eux, cette séance d'organisation était inutile. En fait, aucun résultat n'a pu être obtenu, en dépit du travail préparatoire effectué par notre collègue Von Allmen.

L'idée essentielle d'éviter une scission au sein de notre groupement a toutefois retenu l'attention du Comité central. Il se propose de convoquer une assemblée dans le courant du premier trimestre de la nouvelle année scolaire et de lui soumettre à nouveau le problème de la double affiliation obligatoire.

Cette obligation prévue au moment où l'on ignorait l'accueil réservé à la proposition V.P.O.D. par la signature du bulletin d'adhésion, était une garantie qui laissait espérer dans un laps de temps plus ou moins long que tous les membres de la S.P.N. feraient partie de la V.P.O.D. Le Comité central estime aujourd'hui que cet article est sujet à critique puisqu'il semble constituer un écueil pour un certain nombre de collègues. Dans la situation présente, ne vaut-il pas mieux laisser à chacun toute liberté ?

Il faut reconnaître que, d'un point de vue juridique, il est difficile de plaider en faveur d'une double affiliation obligatoire. Si la suppression de cette obligation permettait de conserver l'unité, il vaut peut-être la peine de l'envisager.

Croyez, chers collègues, que le problème V.P.O.D. préoccupe vos collègues responsables non seulement au cours des séances, mais tous les jours. Alors que dans certaines sections cette question n'est plus soulevée, elle reste encore le sujet des conversations de chaque récréation, dans d'autres.

Malgré cela, soyons optimistes, et sachons que la S.P.N. continuera de grouper l'ensemble des collègues dans la même atmosphère amicale qu'auparavant.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier mes collaborateurs et tous les collègues qui, dans les sections, ont facilité la tâche du comité central. Malgré les difficultés que nous avons connues au cours de l'exercice écoulé, l'équipe qui forme le comité directeur reste unie ; elle est persuadée de s'être acquittée du mandat que vous lui avez confié au mieux des intérêts de la S.P.N., d'une part, et des intérêts du corps enseignant primaire, d'autre part..

La Chaux-de-Fonds, mars 1952.

W. Zwahlen.

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE



NÉCROLOGIE : † ALFRED ANDRÉ

L'Ecole Pestalozzi d'Echichens est en deuil. Elle vient de perdre son président, M. Alfred André. Depuis des mois, sa maladie nous avait préparés à recevoir cette nouvelle que nous avons pourtant beaucoup de peine à accepter.

Actif, dévoué, tenace, M. Alfred André a poursuivi une activité débordante d'architecte, de politicien et de croyant militant. Il laisse une trace profonde.

N'ayant pas eu d'enfant, M. Alfred André avait adopté un garçon et une fille. Il y a quelques années, la mort de sa fillette fut une grosse épreuve pour lui. Ces faits peu connus aident à comprendre l'intérêt qu'il a voué à notre établissement. Alors qu'il avait renoncé à toute autre activité, il resta jusqu'à la fin à la tête de notre Comité dont il a été l'âme pendant plusieurs années.

Au moment où nos projets de réorganisation sont sur le point d'aboutir, nous comptons encore sur M. Alfred André, sur sa grande expérience, son amour et sa foi. Sa mort nous frappe et nous afflige. Mais nous nous efforcerons de suivre les directives qu'il a exprimées à plusieurs reprises : faire simple, mais adopter la solution qui permet la plus grande efficacité spirituelle.

Jacques Besson, directeur.

CENT CINQUANTE ANS D'HISTOIRE VAUDOISE

L'année prochaine, le canton de Vaud fêtera le cent cinquantième anniversaire de son entrée dans la Confédération. A cette occasion, la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, dont le but est de favoriser le plus possible la connaissance du passé de notre pays, a décidé de mener à bien la publication de plusieurs volumes et fascicules consacrés à l'histoire vaudoise.

Sous le titre « 150 ans d'histoire » paraîtra un volume richement illustré d'environ 300 pages, qui sera un tableau complet de la vie politique, économique, sociale, artistique, littéraire, militaire même du canton de Vaud de 1803 à nos jours. Cet ouvrage sera dû à la plume de plusieurs hommes politiques, historiens et critiques vaudois, parmi lesquels figurent M. Rodolphe Rubattel, conseiller fédéral, M. Pierre Oguey, président du Conseil d'Etat, M. Louis Junod, recteur de l'Université, MM. Jacques Freymond, Jean Golay, H. Meylan, Jacques Bourquin, François Gillard, professeurs et chargés de cours à l'Université, M. le colonel Lederrey, MM. Otto Treyvaud et Pierre Grellet, journalistes et écrivains, M. Jean-Charles Biaudet, directeur de la Bibliothèque cantonale, etc. C'est dire que, tant par la richesse de sa

documentation que par la méthode rigoureuse qui préside à son élaboration, l'ouvrage projeté s'inscrira parmi les livres d'histoire vaudoise susceptibles de rendre les services les plus précieux. Il sera à la portée de toutes les bourses et sera dans quelques mois mis en souscription au prix de 12 fr. En lançant cette entreprise, la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie n'a recherché aucun avantage matériel ou financier. Le bénéfice éventuel sera consacré à la création d'un fonds cantonal de la recherche historique.

Simultanément, la « Revue Historique Vaudoise », organe de la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie, publiera un numéro spécial formé de documents inédits se rapportant aux événements de 1803. En outre, un index méthodique des soixante premières années de cette revue verra le jour, inventaire qui rendra aux chercheurs passionnés d'histoire d'incalculables services.

ECHANGE

Quelle famille d'instituteur accepterait un garçon de 15 ans **au pair** ? Il faudrait qu'il puisse suivre une école secondaire. S'adresser à M. G. Füg, Lehrer, Balsthal (Soleure).

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonceurs de votre organe corporatif.

Lait Guigoz



digestion facile, sécurité,
valeur nutritive adaptée
aux besoins du nourrisson,
régularité — tous les éléments
pour assurer à l'enfant
une pleine santé.

En vente dans les pharmacies
et drogueries



Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle

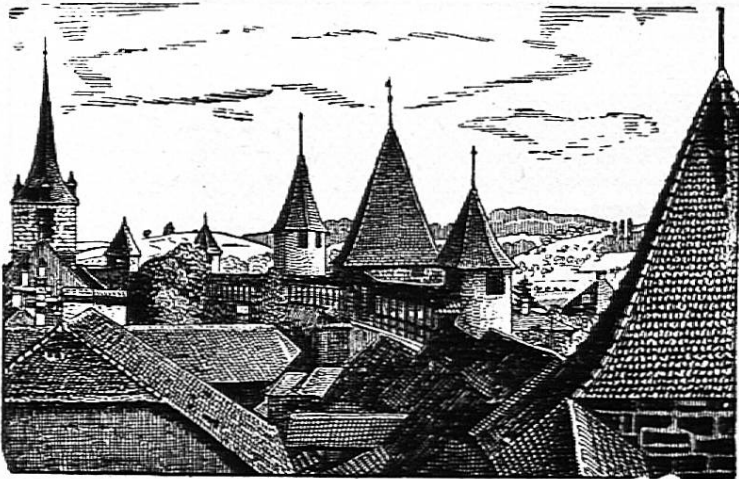
Mobilier scolaire moderne



- solide
- confortable
- élégant
- pratique

(Modèles reconnus par le
Dépt. de l'Instr. publique
vaudois)

Fabrique Bâloise de meubles en fer S.A. Sissach
ci-devant Th. Breunlin & Cie Tél. (061) 7.44.61



Visitez
MORAT
 la ville
 pittoresque

PLAGES

A l'enseigne de la
Lampe Eternelle

vous trouverez
 un cadre accueillant



*Un bon vin
 et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

EAU DE TABLE PAR EXCELLENCE

Montreuil
 EAU
 MINÉRALE ALCALINE



A proximité
 du Château

Arrangements
 pour sociétés

W. Herren,
 propr.

Tél. 6 26 88

**SALLES POUR SOCIÉTÉS
 ET COURSES D'ÉCOLES**

Angle Terreaux - Chauderon - Lausanne

Le Cazillon

S. à. r. l.

Bon goût

Bon marché

GRANDS RESTAURANTS
 ET TEA-ROOM SANS ALCOOL

Melchsee

1920 m. s. m.

Prospectus!

Lucerne-Sarnen-Jochpass-Engelberg.

OBWALDEN — Au cœur de la Suisse centrale

Le but idéal pour les courses d'école et les personnes ayant besoin de repos — Confort et cuisine soignée (Dortoirs avec paille et matelas pour écoles et sociétés — Prix avantageux.)

HOTEL REINHARD AU BORD DU LAC

Tél. (041) 85.51.43 ou 75.12.34

Fam. Reinhard

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone permanent **22 63 70**

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

Inspecteur principal pour le canton de VAUD: Marc BOSSET, Pully, anc. inst.

5% d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

LISEZ... Pour votre amusement
Pour votre culture

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE
« AU BLÉ QUI LÈVE »

1, rue du Midi, Lausanne

Membres du corps enseignant: 20 % de réduction sur les abonnements

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel): Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la
Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville
(carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration
soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.



Tous les arbres et arbustes

Pour vos:

PARCS	ESPALIERS
JARDINS	ROSERAIES
AVENUES	ROCAILLES
VERGERS	REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

346
MONTREUX, 23 août 1952

LXXXVIII^e année — N° 28

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—


Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

MEUBLES
HEIDER
MAÎTRE EBÉNISTE
 MAISON FONDÉE
 EN 1860
 91 ANS D'EXPERIENCE
 100% SUISSE
 BEL-AIR
 METROPOLE LAUSANNE

Prix les plus bas - Garantie 20 ans


 Votre fleuriste
GÉTAZ
Lausanne
 PETIT-CHÊNE 30
 Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S.P.V.

1
 LOT DE
50.000

30
 AOUT
LOTTERIE ROMANDE

ECOLE DE MUSIQUE ET DE RYTHMIQUE

Genève - L'Institut Jaques-Dalcroze de Genève

Seule école en Suisse délivrant les diplômes, recommande aux jeunes filles musiciennes et qui aiment les enfants, ses cours professionnels d'une durée de deux à trois ans, qui permettent de devenir professeur de rythmique. Cette dernière est reconnue comme base d'éducation musicale et générale; elle est adoptée de plus en plus dans les écoles publiques.

A part les cours professionnels, l'Institut de Genève organise des cours de Jardin d'enfants, d'adolescents et d'adultes amateurs, etc.

Ouverture des cours: 15 septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de l'Institut 44 Terrassière (022) 6.82.50

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
 Enseignements par petites classes. Dir. Prof. J. M. Jomini.